

Alors que l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur, que nous sommes encore en phase de déconfinement et bien loin d'être revenu-e-s à la normale, l'urgence du gouvernement est de faire passer la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (la fameuse LPPR) : nous venons d'être informé-e-s que le projet de loi va passer au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 12 juin et au Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CT-MESRI) le 17 juin, dernière étape avant de le transmettre au parlement.

La LPPR nous était annoncée comme une loi ambitieuse, « *un levier historique pour réussir la reconquête scientifique de la France* ». Des réunions ont eu lieu avec les organisations syndicales depuis l'automne 2019 pour parler de ce projet de loi qui visiblement est loin de faire l'unanimité, ou alors peut-être l'unanimité contre (voir nos comptes rendus et analyses : [ici](#), [ici](#) et [ici](#)). Le 16 mars, lorsqu'a commencé le confinement, de très nombreuses facs et labos étaient en lutte pour demander l'abandon de ce projet de loi qui introduira très probablement de nouveaux statuts précaires et de la compétition à tous les étages.

Durant tout ce temps, le ministère a communiqué sur ce sujet dans la presse, mais sans jamais en dévoiler la moindre ligne et sans jamais prendre en compte la parole des élu-e-s, représentant-e-s du personnel ou organisations syndicales. Même au travers de la propagande ministérielle, on peut constater que ce texte consacre surtout une aggravation de la politique de financement par projets, celle-là même dont les effets délétères ont été mis en évidence par la crise sanitaire ; que ce qui est prévu pour le personnel, c'est encore plus de précarité pour les collègues non titulaires et de futures primes qui ne correspondent même pas à la moitié de l'augmentation des prix ; et au final que les augmentations annuelles de budget sont à peine supérieures à celles observées ces dernières années - n'en déplaise aux annonces fracassantes de « 5 milliards pour la Recherche » ! Mais tout ça, il fallait l'entendre, le déduire, le deviner, mais il était impossible de le lire faute du moindre projet écrit.

Et là, brutalement, le MESRI convoque une séance du CNESER le 12 juin et du CT-MESRI le 17 juin 2020 pour qu'ils donnent leur avis sur le projet de LPPR. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le texte du projet de loi **n'a toujours pas été transmis** aux représentant-e-s du personnel qui siègent dans ces instances. Le délai légal est d'une semaine. C'est-à-dire une semaine pour prendre connaissance de ce texte, discuter, communiquer, informer et s'informer, récolter vos avis, rédiger des amendements et se concerter entre élu-e-s, entre organisations syndicales. Qui peut croire que la rétention du texte est fortuite ? Que cette accélération subite ne constitue pas la première étape d'un véritable passage en force ?

Ce passage de la LPPR au CNESER et en CT-MESRI est une des dernières occasions pour nous, personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur, de montrer l'opposition d'une grande partie de la communauté scientifique à une exacerbation de la concurrence, de l'individualisation, de la précarité...

Il est urgent et essentiel de redescendre dans la rue pour continuer à se mobiliser contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et de se questionner, à la lumière de la crise du covid et de l'urgence imposée par la crise écologique, sur les bons choix à faire sur l'usage de l'argent public alloué.